



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 20 février 2019 fixant les taux de promotion dans divers corps gérés par le ministère des solidarités et de la santé, le ministère du travail, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2021 :

Sophie GUERIN
Fabienne BILLONNAUD
Jean-Louis WARIN
Laurent TIXIER
Audrey DELACROIX
Thi Minh Thu TRAN
Christophe FOUILLERE
Estelle FRICONNEAU
Bertrand JACQUOT
Renaud GAUTRON
Isabelle JONDREVILLE
Cathy BIRONNEAU
Jocelyne PECOUT
Christine PAQUELET-LANDRY
Cécile TERRIER.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2021**

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES

Vincent GOUDET